

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 18
Ont pris part au vote :
- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025

Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/44 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'Assainissement Collectif de l'année 2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 070-217002922-20250923-DCM2025_44_BIS-DE

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 18
Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025

Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/45 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'Alimentation en Eau Potable de l'année 2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 070-217002922-20250923-DCM2025_45-DE

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025

Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/46 Convention avec la région pour l'installation de panneaux patrimoniaux sur le territoire de la commune.

Exposé des motifs :

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que le service de l'inventaire du patrimoine de la région a finalisé une étude topographique consacrée au patrimoine du Val de Saône et qui a permis la couverture du territoire de la commune de Jussey.

L'Inventaire du patrimoine est une compétence obligatoire de la Région depuis la loi du 13 août 2004. Cette démarche de recherche permet de recenser, d'étudier et de faire connaître le patrimoine régional dans un objectif de meilleure préservation et de valorisation. Le service Inventaire et Patrimoine mènent des études thématiques et topographiques (à l'échelle d'un territoire) sur le patrimoine de la Région, qu'il valorise à travers différentes actions : publications, expositions, conférences, visites guidées, portail patrimoine régional, etc.

Depuis 1996, la Région a déployé un dispositif de signalétique patrimoniale, dont elle a la maîtrise d'ouvrage, pour signaler et apporter un contenu touristique et pédagogique devant des édifices étudiés par le service. Cette signalétique constitue une inscription forte et pérenne du travail d'inventaire sur le territoire régional.

En 2024 le dispositif a connu une évolution :

- la Région est désormais à l'initiative de la sélection des sites à mettre en valeur, et prend en charge l'ensemble des coûts de l'opération, sur des projets développés par le service Inventaire et Patrimoine et qui correspondent aux orientations régionales ;

- la pose de panneaux est prioritairement dirigée vers des sites étudiés par l'Inventaire du patrimoine, afin de mettre en valeur le résultat des études conduites sur le territoire régional.

- L'installation des panneaux nécessite un accord du propriétaire des lieux, qui passe par la signature d'une convention.

Dans le cadre de la mise en valeur de cette étude, la Région propose l'installation d'une dizaine de panneaux dont les emplacements ont été recensée conjointement avec la commune. Ces panneaux traiteront principalement du patrimoine lié à l'eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la convention de partenariat entre la Région-Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Jussey pour la valorisation du patrimoine de la commune et autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

Voté à l'unanimité

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025

Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/47 Demande d'une subvention politique B1 du Département de la Haute Saône.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement des parcelles des grands sillons, certains travaux sont éligibles à une subvention du département. Ces travaux concernent l'aménagement des trottoirs sur 140 mètres.

Le montant des aides sollicité est de 10 € le mètre linéaire de bordures posées soit 1400 €.

Après en délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite l'aide financière du département,
- Autorise le maire ou son représentant à engager les démarches utiles pour demander cette subvention et à signer tous les documents afférents.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 18
Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/48 Demande d'une subvention politique B1 et B8 du Département de la Haute Saône.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre du champ de foire de la commune, certains travaux sont éligibles à une subvention du département. Ces travaux concernent les bordures (aide sectorielle B1), la sécurisation, aménagement des parkings, et des passages piétons (aide sectorielle B8).

Actuellement l'aide B1 est calculé à hauteur de 10 € le mètre linéaire, dans le cas du champ de foire au vu du projet en phase APD, nous sommes sur une longueur totale de 1102 mètre linéaire soit une aide maximale de 11 020 €.

Pour l'aide B8 l'aide attendue est de 30 % sur un montant de dépenses subventionnable plafonné à 40 000 € HT.

Après en délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite les aides financières au titre de la politique B1 et B8 du département
- Autorise le maire ou son représentant à engager les démarches utiles pour demander ces subventions et à signer tous les documents afférents.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 18
Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/49 Validation APD du projet de Champ de foire post consultation des services

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 23 octobre 2024, le conseil avait sélectionné l'entreprise DIGITAL Paysage pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du champ de foire pour un montant prévisionnel de travaux de 750 000 € HT.

Le programme de travaux définit les orientations suivantes :

- Requalification de l'entrée du champ de foire avec la rue de l'hôtel de Ville,
- Maintien des stationnements (nombre de places),
- Réorganisation du stationnement sur l'ensemble de la place,
- Diminution de 25 % des espaces imperméabilisés sur le champ de foire,
- Plantation de 63 arbres,
- Continuité de matériaux avec les aménagements du centre-ville,
- Sécurisation des cheminements de mobilités douces.

Ainsi, après consultation des différents services de l'Etat (Patrimoine, accessibilité, architecte paysagiste conseil, etc.) et de la région (Aménagement du territoire et transport scolaire), des usagers du site (Ecole, Collège, CCHVS, EPHAD, Département), certaines modifications ont été apportées au plan présenté lors de la séance du 13 Janvier dernier.

Ces modifications portent sur :

- La création d'une noue végétale au niveau des stationnements à proximité de l'école et de la maison de santé,
- Le stationnement des bus n'est plus organisé sur deux niveaux mais sur un seul avec un quai le long de l'école et un second le long des terrains de pétanque conservé,
- La suppression de quelques places de stationnement dans cette même zone pour permettre une meilleure giration des bus,

- Une option dont le coût est intégré au montant présenté pour base pierre par des stationnement pavé.

Les coûts travaux passent à une estimation de 967 558 € HT plus 52 292,37 € HT pour l'installation d'un éclairage sur le site. Cette modification porte à 1 104 562,21 € HT le coût total d'opération travaux et études compris. Le plan de financement de cette opération est ainsi modifié comme suit :

Partenaire	Montant	Pourcentage
Région – C2R	500 000 €	45,3 %
État - DETR	273 289,65 €	27,4 %
Département - B1	11 020 €	1 %
Département – B8	12 000 €	1,1 %
SIED	5 229,14 €	0,5 € %
Commune Autofinancement	303 023,42 €	27,4 %

Suite à ces modifications, il est proposé au conseil municipal de :

- Valider l'avant-projet définitif,
- Valider le nouveau plan de financement,
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- De solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré, décide :

- Valider l'avant-projet définitif,
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- De solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/50 DÉSIGNATION DE L'AVOCAT EN CHARGE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE SUITE À LA SAISIE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF PAR L'ASSOCIATION PRO NATURA

M. le 1^{er} Adjoint de la commune informe le conseil municipal que suite à la saisie du Tribunal Administratif le 08/06/2025 par l'association PRO NATURA JUSSEY sous le numéro de dossier 2501156-1, ainsi que la saisie du Tribunal Administratif le 20/07/2025 par l'association PRO NATURA JUSSEY sous le numéro de dossier 2501438-1, il est nécessaire de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Il est rappelé que cette délibération intervient en complément de la Délibération 2020-93 donnant délégation à madame le maire.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à Mme LAGARRIGUE, avocate dont le Cabinet se trouve à Vesoul et qui a déjà travaillé sur quelques dossiers pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de choisir Mme LAGARRIGUE comme avocate pour représenter la commune pour ces dossiers,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces affaires.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/51 Transfert des archives de la commune de Jussey aux archives départementales de la Haute-Saône

VU l'article L212.12 du Code du patrimoine,

VU les articles L1421-1 et L1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la visite de contrôle effectuée le jeudi 21 Août 2025 par les Archives départementales de la Haute-Saône

CONSIDERANT qu'à la suite de cette visite un compte-rendu a été établi et que ses conclusions proposent le dépôt des archives dont la liste suit aux Archives départementales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc)

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune dont la liste suit :

Liste des documents de JUSSEY à déposer aux Archives Départementales :

- **Administration générale de la commune.**
 - 7 registres des délibérations du conseil municipal : 1851-1976
 - Correspondance générale
 - Contentieux : 1860-1959

- **Population, économie sociale, statistique.**

- Recensement de la population : 1830-1936
- Agriculture : 1853-1946
- Commission agricole cantonale : 1839-1862

- **Contributions, administration financière.**

- Matrices cadastrales : 1854-1936
- Matrices générales des contributions : 1854-1936

- **Affaires militaires.**

- Réquisitions, grandes guerres, listes des jeunes gens : 1870-1969

- **Police, hygiène publique, justice.**

- Vaccination : 1891-1966
- Police locale
- 4 répertoires de l'agent cantonal : 1857-1870, 1930-1936, 1894
- 1 registre de simple police : 1879-1885

- **Élections et personnel.**

- Élections politiques et professionnelles : 1834-1975

- **Finances de la commune.**

- Budgets et comptabilité

- **Edifices communaux, monuments et établissements publics.**

- Bâtiments communaux, travaux : 1823-1976
- Registre des fontaines, lavoirs et abreuvoirs : s.d.

- **Biens communaux, terres, bois, eaux.**

- Terres et bois communaux : 1889-1935

- **Travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux.**

- Voirie : 1852-1965
- Assainissement : 1852-1965
- Électrification : 1939-1941

- **Assistance et prévoyance.**

- Bureau de bienfaisance et aide social
- 2 registres du bureau de bienfaisance : an IX – 1853, 1933-1958, 1958-1969

- **Instruction publiques, sciences, lettres et arts.**

- École, association des parents d'élèves, listes nominatives des enfants

- **DE CHARGER** Madame le Maire ou son représentant d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025Date d'affichage :
30 Septembre 2025

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/52 Convention de maintenance du réseau d'éclairage public avec le SIED

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que le SIED 70 propose aux communes un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public dont les objectifs sont de :

- Garantir une maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance,
- Gérer et suivre les demandes d'intervention curatives via un outil dédié,
- Répondre aux demandes de DT/DICT,
- Réaliser le géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public existants.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 21,13 € par an et par point lumineux pendant 6 ans. La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention jointe en annexe.

Considérant que la commune souhaite adhérer à ce service, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au service de maintenance des installations d'éclairage public présenté par Madame le Maire.
- **SOLLICITE** les prestations associées à ce service.
- **APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion en annexe et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025

Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/53 : Fixation du prix de la taxe d'affouage pour la campagne 2025/2026

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix de la taxe d'affouage 2025/2026.

Il est proposé de reconduire le tarif appliqué pour la campagne 2024/2025 soit 55 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de fixer la taxe d'affouage 2025/2026 au prix de 55 €
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à émettre le titre correspondant

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 2

Date de la convocation : 12
Septembre 2025Date d'affichage :
30 Septembre 2025

Séance du 23 septembre

L'an deux mil vingt cinq

et le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. LEVERT Ludovic, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. FEBVRE Émilien, M. ODRION Alexandre

Pouvoirs : Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2025/54 Installation de Tarif pour la location de la salle de Musique

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'instaurer des tarifs pour la location de la salle de musique dans le cadre d'activité non associative.

Il est proposé d'instaurer les tarifs suivants pour une journée avec une caution de 500 € :

	Montant pour 1 jour
Jusséens	60 €
Extérieurs	80 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire appliquer les tarifs comme indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à émettre les titres correspondants aux différents utilisateurs de la salle de musique

Voté à l'unanimité,

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy

